

BEAUCOURT

Lancement d'une pétition pour sauver Vision Plus

Début mai, le matériel de Vision Plus a été saisi, condamnant la télévision locale au silence. Aujourd'hui, Patrick Bourquin a la volonté de réémettre très rapidement. Il vient de créer un comité de soutien et d'éditer une pétition distribuée à tous les commerces de l'Aire urbaine.

Il espère aujourd'hui joindre cette pétition à la demande d'autorisation d'émission qui sera envoyée au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

« J'espère obtenir une autorisation provisoire de quelques mois puis une autorisation définitive » explique M. Bourquin. « Mon souhait serait de créer une véritable télévision de l'Aire urbaine. Je pourrais ainsi profiter du réseau que j'ai créé pour émettre mon programme sur Exincourt, Mandeure, Mathay, Andelnans, Froideval, Etupes et Arcey ».

Sa volonté est confortée par les soutiens qu'il a déjà reçus : « La commune d'Hérimontcourt serait favorable à retransmettre les programmes de Vision Plus sur mon réseau câblé » détaille M. Bourquin.

« J'ai aussi contacté Câble 2000 qui ne serait pas opposé à diffuser Vision Plus. Et le district urbain du Pays de Montbéliard est prêt à me fournir vingt minutes de programme par jour ».

Parallèlement, Daniel Boudet, secrétaire de cabinet d'Alain Carignon, ministre de la Communication, alerté par Jean Rosselot, a indiqué à M. Bourquin qu'il intervenait auprès du CSA pour que celui-ci lance un appel à candidature pour la création d'une télévision de proximité sur l'Aire urbaine.

Un amende ?

Pour être retenu, par le CSA, Patrick Bourquin a bien conscience qu'il lui faudra soigner particulièrement son programme. Celui-ci sera

conçu à partir de retransmissions sportives et d'activités culturelles et de flash d'informations. Un Télétext remplacera la mire : « Et j'ai l'accord de la télévision musicale MCM pour diffuser ses programmes » ajoute M. Bourquin. Il a reçu le 2 mai un courrier de la société Euro-musique, filiale de Canal Plus.

Reste à savoir ce que Patrick Bourquin risque après le dépôt de plainte du CSA contre lui. L'organisme lui reproche d'avoir émis illégalement des programmes de télévision. Sur ce point, la loi sur l'audiovisuel est claire, l'amende varie entre 2.000 et 500.000 F. Selon le CSA, il retirera sa plainte dès que M. Bourquin aura acquis une autorisation d'émission.

Pirate de la télévision, ou seulement corsaire ?

Bidouille sur commande et tentative d'émission privée. Procès d'un passionné de télévision.

Le ministère public et la défense sont au moins d'accord sur un point: on commence par édicter une liberté puis, à coups de textes complémentaires, on entrave cette liberté. C'est ainsi que Patrick Bourquin comparait hier devant le tribunal pour avoir voulu diffuser «son» émission de télévision. Il a été condamné à 3.000 F d'amende et à la confiscation de son matériel, pour le principe, mais à bien décoder les débats, c'est le CSA et TDF qui, dans cette affaire, ne sont pas très clairs.

Télévision «pirate»? Un «corsaire», corrige son avocat. Car si Patrick Bourquin a «bidouillé» pour que les populations de Mandeuve, Mathay, Dampierre les Bois, puissent recevoir la Cinq et M6, ce n'est pas pour son propre compte, mais bel et bien parce qu'il avait été sollicité par les maires des communes concernées.

Un créatif un passionné...

Le procureur de la République, Bernard Lebeau, recon-

naît volontiers que l'émetteur «privé» installé par Patrick Bourquin ne fut pas le seul dans le Pays de Montbéliard et qu'on peut y voir des arrière-pensées politiques. Quel maire ne serait pas heureux d'apporter deux chaînes de télé à ses administrés ?

Ministère public et défense en tombent d'accord, il y a d'autres coupables dans cette affaire. TDF, qui «ne remplissait pas son rôle de service public» et la CSA «qui fait preuve d'une réticence cacochyme vis à vis de la télévision de proximité». Si donc, Patrick Bourquin s'était contenté de faire ce qu'on lui demandait, diffuser la 5 et la 6, le ministère public aurait sans doute fermé les yeux.

Mais cet homme là n'est pas qu'un professionnel de l'installation d'antenne, «c'est plus qu'un bricoleur de génie, c'est un véritable spécialiste, un créatif, un passionné» tel que le présente le procureur. Et ce passionné a voulu offrir plus: des émissions qu'il recevait par satellite, qu'il «démodulait» et qu'il rediffusait par

voie hertzienne. RTL, Eurosport...

Vison Plus

Puis sa propre émission, «Vision plus», qu'il incrustait à heure fixe sur la canal d'Eurosport. Oh, il n'a rien fait en catimini. Il a demandé l'autorisation au CSA. Mais il n'a pas attendu la réponse pour commencer à émettre. La réponse parvenue, d'ailleurs, il n'aurait pas été plus avancé, le CSA ne disant ni oui ni non, fait observer l'avocat.

Le passionné Patrick Bourquin n'a pas renoncé à créer ou participer à une télévision de proximité mais, c'est promis, il demandera et attendra cette fois, les autorisations nécessaires. Quant aux émetteurs pirates, ils sont obsolètes. Il paraît que TDF couvre «normalement» le Pays de Montbéliard.

C'est du moins la version officielle. Cependant que des lamentations continuent de s'élever des chaumières, qui bien qu'équipées comme il convient, ne reçoivent toujours pas M6.

Jean-Pierre GOVIGNAUX

CONFLIT

Dampierre-les-Bois reçoit de nouveau ARTE et M6

Depuis samedi, les habitants de Dampierre-les-Bois reçoivent à nouveau les chaînes de télévision ARTE et M6.

C'est le résultat d'un accord et de la signature d'un avenant entre le président des HLM du Territoire de Belfort, Michel Plomb, le maire de Dampierre, André Duvernoy et Patrick Bourquin, l'installateur d'un relais de télévision sur un immeuble de l'office situé au 23, rue des Champs Blessonniers.

« Cet avenant stipule que M. Bourquin peut retrans-

mettre deux chaînes nationale M6 et ARTE et uniquement ces deux-là » explique M. Plomb.

Si M. Bourquin retransmet de nouveau sa chaîne de télévision Vision Plus sans accord du conseil supérieur de l'audiovisuel, nous sommes prêts à recouper le courant ».

Les HLM avaient effectivement coupé le courant le 30 mai dernier provoquant une polémique avec la commune de Dampierre. Celle-ci avait même voulu aller en justice pour faire valoir ses droits.

Le maire de Dampierre-les-Bois attaque les HLM du Territoire

Plus d'Arte ni de M6 pour les Dampierrois. Les HLM ont coupé le courant de leur émetteur placé à Beaucourt.

Depuis 1990, les habitants de Dampierre-les-Bois avaient le privilège de capter les programmes de la 5 puis d'Arte et M6. Il en avait coûté près de 75.000 F à la commune obligée de faire installer un émetteur à Beaucourt pour balayer tout le village.

Le lieu idéal fut trouvé sur la terrasse d'un immeuble appartenant à l'office HLM du Territoire avec lequel la commune a signé une convention.

Les HLM mettaient la terrasse à disposition de l'émetteur, et Dampierre payait un loyer annuel (3.000 F révisables) et supportait les frais d'électricité et de maintenance de son matériel.

Devant le fait accompli

Lundi, le maire de Dampierre-les-Bois, André Overnoy était alerté par plusieurs de ses administrés qui ne recevaient plus ni Arte ni M6. Pourtant, en avril, la commune avait versé 3.255 F aux HLM du Territoire pour un loyer couvrant la période d'avril 94... à février 95.

En fait, le concierge de l'immeuble beaucourtois qui accueille l'émetteur a reçu l'ordre de l'organisme logeur de couper le courant alimentant l'émetteur, mais aussi de changer la serrure de la porte

donnant accès à la terrasse. « Une manière bien cavalière de respecter une convention » précise M. Overnoy, qui ajoute « n'avoir reçu aucun courrier, ni aucun appel téléphonique l'informant de cette décision ».

Dernièrement, une enquête diligentée par le procureur de la République avait fait apparaître que ce type d'émetteur était toléré, dans la mesure où Dampierre-les-Bois, situé dans une zone d'ombre, avait été refusé dans le plan de câblage. Et compte tenu que cette installation ne portait préjudice à personne, c'était là une solution idéale en attendant l'ouverture du secteur par TDF.

Mais aujourd'hui, la commune de Dampierre et ses habitants se sentent lésés. La collectivité parce qu'elle a investi une somme importante dans l'émetteur, les téléspectateurs parce qu'ils se retrouvent privés d'une partie de leurs programmes et bien que certains aient dû faire l'acquisition d'une antenne supplémentaire pour recevoir Arte et M6.

Suffisamment d'arguments pour qu'André Overnoy ne se laisse pas faire, d'autant qu'il possède entre les mains une convention en bonne et dûe forme. Il va donc saisir la justice pour défendre les intérêts de sa commune et faire valoir ses droits.

BEAUCOURT

Lancement d'une pétition pour sauver Vision Plus

Début mai, le matériel de Vision Plus a été saisi, condamnant la télévision locale au silence. Aujourd'hui, Patrick Bourquin a la volonté de réémettre très rapidement. Il vient de créer un comité de soutien et d'éditer une pétition distribuée à tous les commerces de l'Aire urbaine.

Il espère aujourd'hui joindre cette pétition à la demande d'autorisation d'émission qui sera envoyée au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

« J'espère obtenir une autorisation provisoire de quelques mois puis une autorisation définitive » explique M. Bourquin. « Mon souhait serait de créer une véritable télévision de l'Aire urbaine. Je pourrais ainsi profiter du réseau que j'ai créé pour émettre mon programme sur Exincourt, Mandeuve, Mathay, Andelnans, Froideval, Etupes et Arcey ».

Sa volonté est confortée par les soutiens qu'il a déjà reçus : « La commune d'Hérimontcourt serait favorable à retransmettre les programmes de Vision Plus sur mon réseau câblé » détaille M. Bourquin.

« J'ai aussi contacté Câble 2000 qui ne serait pas opposé à diffuser Vision Plus. Et le district urbain du Pays de Montbéliard est prêt à me fournir vingt minutes de programme par jour ».

Parallèlement, Daniel Boudet, secrétaire de cabinet d'Alain Carignon, ministre de la Communication, alerté par Jean Rosselot, a indiqué à M. Bourquin qu'il intervenait auprès du CSA pour que celui-ci lance un appel à candidature pour la création d'une télévision de proximité sur l'Aire urbaine.

Un amende ?

Pour être retenu, par le CSA, Patrick Bourquin a bien conscience qu'il lui faudra soigner particulièrement son programme. Celui-ci sera

conçu à partir de retransmissions sportives et d'activités culturelles et de flash d'informations. Un Télétext remplacera la mire : « Et j'ai l'accord de la télévision musicale MCM pour diffuser ses programmes » ajoute M. Bourquin. Il a reçu le 2 mai un courrier de la société Euro-musique, filiale de Canal Plus.

Reste à savoir ce que Patrick Bourquin risque après le dépôt de plainte du CSA contre lui. L'organisme lui reproche d'avoir émis illégalement des programmes de télévision. Sur ce point, la loi sur l'audiovisuel est claire, l'amende varie entre 2.000 et 500.000 F. Selon le CSA, il retirera sa plainte dès que M. Bourquin aura acquis une autorisation d'émission.